

COMMUNIQUE DE L'USP du 1^{er} février 2021

La Commission soulagera-t-elle la psychiatrie ?

L'USP accueille avec un certain scepticismisme la mise en place d'une Commission nationale pour la psychiatrie, certes nécessaire à la spécialité, mais dont l'orientation préalablement projetée par le gouvernement nous fait craindre qu'elle ne soit qu'une chambre d'enregistrement et d'accompagnement des mesures déjà mises en place par le ministère. Celui-ci achève ainsi le [démantèlement](#) et le morcellement de la psychiatrie de secteur et, plus globalement, de la psychiatrie publique, en précarisant ainsi davantage l'accès aux soins psychiatriques déjà bien mis à mal ces dernières années.

L'USP énonce donc à son tour les objectifs qu'elle souhaiterait voir développer par la Commission et qu'elle défendra, dans tous les cas :

- le respect du « maillage » de l'« offre de soins psychiatriques » sur l'ensemble du territoire, garantissant à toutes et à tous un accès égal aux soins psychiques de qualité, notamment en pédopsychiatrie dont les secteurs sont depuis bien longtemps exsangues, avec la prise en compte du secteur médico-social pour sa propre spécificité, et non comme une variable d'ajustement ou un élément supplétif du secteur psychiatrique dont il ne saurait venir opportunément combler les manques, alors même que les travailleurs.euses du médico-social sont en souffrance et en perte d'identité.
- le respect de la diversité des pratiques et des formations, notamment de la psychanalyse et de la psychothérapie institutionnelle, permettant ainsi de redonner du sens aux soins délivrés, qui ne peuvent uniquement se fonder sur l'application de protocoles conformes à de « bonnes pratiques » de plus en plus inscrites dans l'orientation neuroscientiste déjà prédéfinie par des groupuscules lobbyistes.

A ce titre, la réflexion sur la mise « hors champ thérapeutique » de l'isolement et de la contention, qui répondent le plus souvent à des impératifs plus sécuritaires que thérapeutiques, doit se poursuivre dans le strict respect des droits des patients, de même que sur les mesures d'hospitalisation sans consentement.

Enfin, dans la suite des annonces gouvernementales, il convient évidemment de revoir à la hausse le financement de la psychiatrie, en évitant les effets de « saupoudrage » et les attributions de fonds à des objectifs ciblés, mais en instaurant une véritable réforme du financement prenant réellement en compte la dimension géo-démographique du secteur afin de répondre aux besoins des populations desservies, sur le mode de l'« [euro par habitant](#) ».

L'USP rappelle enfin son souhait, dépassant largement l'installation d'une Commission pour la psychiatrie, qui vise à l'élaboration d'une loi-cadre spécifique, reconnaissant à la psychiatrie sa place singulière au sein de la Santé et de la Santé Publique.

Pour L'USP

Philippe Gasser, Delphine Glachant, Jean-Pierre-Martin et Pierre Paresys